

Rapport du Conseil communal du 24 mai 2024

1. Etat des restants 2023

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) remercie Monsieur André Haas et Madame Cathy Thill pour l'élaboration du document et souligne le bon travail de la recette communale.

La conseillère Carine Sauer (CSV) se renseigne sur le traitement des factures dans les résidences gérées par une gérance de copropriétés. Dans le cas où les habitants ne paient pas les avances, alors il se peut que l'administration de l'immeuble ne règle pas les factures.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) note que presque la moitié des montants restant à payer concerne les factures impayées d'une seule personne. Malheureusement, il est regrettable qu'aucune modification ne puisse être apportée à cette situation.

La décharge proposée a été approuvée à l'unanimité.

2. Titres de recettes 2023

Approuvés à l'unanimité.

3. Ecole fondamentale :

a) Organisation scolaire provisoire 2024/2025.

M. Paul Biver, président du Comité de l'Ecole fondamentale de Grevenmacher, présente l'organisation pour l'année scolaire à venir. 919 heures scolaires sont disponibles pour être réparties. Pour les « primo arrivants », 23 heures ont été accordées, réparties sur les différents cycles. L'année prochaine, 456 élèves sont prévus. Une classe supplémentaire sera créée au cycle 1 (préscolaire), soit un total de 7 classes. La situation du cycle 2.1 est encore incertaine, car il est en discussion de savoir si les 40 enfants seront répartis en deux ou trois classes.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) note que le nombre d'élèves diminue légèrement pour l'instant, mais cela pourrait encore changer. Il est rassurant que le nombre d'élèves augmente de manière modérée. Le nombre d'élèves à besoins spécifiques augmente constamment. Ce fait est également confirmé par les responsables du « Macher Lycée ».

M. Paul Biver ajoute que le nombre d'élèves a été ajusté au cours de l'année scolaire précédente. Il espère que les heures supplémentaires pour le projet de langues seront accordées.

Le conseiller Claude Wagner (DP) s'informe au sujet du mode d'inscription dans l'éducation précoce. Auparavant, les enfants pouvaient être inscrits en cours d'année, mais cette possibilité n'existe plus. M. Paul Biver explique que cela a été décidé au niveau régional et qu'un consensus a été trouvé avec la direction régionale à ce sujet.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) aborde à nouveau la situation du cycle 2.1 et note que des problèmes similaires sont apparus dans le cycle 3.

Il explique que la communauté scolaire s'exprime en faveur de classes avec un nombre d'élèves réduit.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) exprime son approbation.

La conseillère Tess Burton (LSAP) remarque que M. Paul Biver a mentionné qu'il y a des classes avec un nombre d'élèves réduit dans certains cycles, et demande pourquoi cela

n'est pas également prévu pour l'éducation précoce au cas où des enfants seraient inscrits en cours d'année.

M. Paul Biver explique qu'il s'avère très difficile d'obtenir l'approbation d'une troisième classe.

En outre, les classes en éducation précoce sont gérées par deux personnes, dont un(e) enseignant(e) et un(e) éducateur(trice).

La conseillère Martine Cognioul-Loos (CSV) se réjouit de la continuation du projet de la classe d'instruments à vent (« Bläserklasse »), qui reçoit beaucoup de reconnaissance de la part des autres communes.

Approuvée à l'unanimité.

b) Propositions de réaffectations liste 1

- Céline Schouweiler
- Steve Dostert
- Jessica Manderscheid
- Diogo Martins Costa

c) Plan d'encadrement périscolaire PEP 2024/2025

M. Paul Biver, président du Comité de l'Ecole fondamentale, explique le plan d'encadrement périscolaire 2024/2025, qui fixe les critères de collaboration entre l'Ecole fondamentale, l'école régionale de musique et la maison relais ainsi que l'utilisation commune de différents espaces. Il note également que le Ministère souhaite une coopération encore plus étroite, qui devrait être mise en œuvre au plus tard lors de l'expansion prévue des infrastructures scolaires.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) souligne l'importance du projet de la classe d'instruments à vent, dont les élèves deviennent souvent membres des « Noutewënzer » et ensuite de « l'Harmonie Municipale », ce qui est très bien vu.

La conseillère Carine Sauer (CSV) s'informe sur la fréquence des classes d'instruments à vent dans le cycle 3 et demande s'il y a quelqu'un qui prend en charge l'aide aux devoirs à domicile chez les enfants pendant l'encadrement des devoirs.

M. Paul Biver explique que le projet de la classe d'instruments à vent s'étale sur deux années scolaires consécutives et que l'encadrement des devoirs est considéré comme une surveillance. Les éducateurs ont accès au „E-book“ et vérifient si les devoirs sont faits, mais ils n'aident pas activement à faire les devoirs. Il note également que l'encadrement des devoirs est facultatif.

L'échevine Liane Felten (CSV) informe qu'aucun enseignant ne s'est encore proposé pour enseigner les heures de LSAEP dans les cycles 2 à 4.

M. Paul Biver répond que des personnes passionnées par le sport de l'extérieur pourraient également postuler, mais qu'idéalement, il devrait s'agir d'un enseignant qualifié pour assurer la charge de ces cours.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) se montre plutôt hésitante quant à l'engagement de personnes externes non qualifiées.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) suggère de considérer quelqu'un ayant des connaissances sportives ou venant d'un club sportif local.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) se dit ouverte à des suggestions éventuelles. Elle ne souhaite cependant pas lancer un appel public dans le bulletin communal.

Le conseiller Claude Wagner (DP) s'informe si le terrain « op Fooscht » fait partie des infrastructures scolaires. Monique Hermes (CSV) explique que ce n'est pas le cas.

Approuvé à l'unanimité.

M. Paul Biver remercie le collège échevinal et le conseil communal de leur soutien.

4. **Règlements-taxes :**

a) Adaptation des prix d'entrée au bain en plein air

À partir de la saison 2024, les cartes de 10 et 20 entrées pour la piscine en plein air seront valables pendant deux ans.

Le conseiller Claude Wagner (DP) s'informe s'il y a eu des problèmes avec des abonnements achetés avant l'annonce des nouveaux horaires. Cela a été confirmé et une solution a déjà été trouvée.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) demande si les horaires prévus de 12:00 à 19:30 heures resteront identiques pendant toute la saison.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) le confirme et ajoute qu'il n'y a pas d'autre option pour des raisons de personnel. Elle indique également qu'il n'y a eu que deux plaintes écrites concernant les horaires, et que celles-ci ont été traitées.

Approuvée à l'unanimité.

b) Introduction d'une taxe concernant la mise à disposition du « Maacher Glas »

Il a été décidé d'introduire une redevance pour les associations pour la mise à disposition de verres dans des caisses de 30 pièces. Lors du retour, il faut payer 3€ par verre manquant ou cassé et 60€ pour les caisses endommagées.

La conseillère Tess Burton (LSAP) se renseigne sur le stockage des verres et sur la possibilité d'utiliser un lave-vaisselle. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) explique que les verres sont stockés au centre culturel et qu'il y a un lave-vaisselle à disposition. La conseillère Tess Burton (LSAP) propose que les associations puissent l'utiliser.

La conseillère Claire Sertznig (DP) ajoute que cela ne devrait pas concerner seulement les associations locales, car de nombreuses associations extérieures participent également aux fêtes locales.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) propose d'adapter l'article 3 en conséquence.

Le conseiller Metty Scholtes (LSAP) pose des questions concernant la caution fixée à 3€ par verre. Il estime que c'est trop cher et pense qu'il faudrait réduire le montant de la caution. Il se demande également si une caution est vraiment nécessaire.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) explique que la caution est certainement justifiée.

Approuvée à l'unanimité.

5. **Remplacement d'un membre au sein de la commission de jumelage**

Approuvé à l'unanimité.

6. **Subsides :**

- | | |
|-------------------------------|---------|
| a) Médecins sans frontières : | 50.-€. |
| b) Care Luxembourg : | 50.-€. |
| c) Union Grand-Duc Adolphe : | 50.-€. |
| d) HB Museldall : | 400.-€. |

Approuvés à l'unanimité.

7. Confirmation de règlements temporaires de circulation

Le conseiller Claude Wagner (DP) se renseigne sur la possibilité de publier les règlements de circulation actuels sur les réseaux sociaux de la commune.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond qu'elle transmettra cette suggestion au City Manager Tom Schartz.

8. Création de poste d'un(e) salarié(e) à tâche manuelle dans la carrière « Laufbahn MC » du contrat collectif applicable au personnel salarié à tâche manuelle de la Ville de Grevenmacher, avec CATP / DAP dans une branche technique pour les besoins du Centre culturel « Machera ».

Un technicien de scène est nécessaire pour le nouveau centre culturel.

Approuvée à l'unanimité.

9. Emprunt : Modalités et caractéristiques.

Montant de l'emprunt	15.000.000.-€
Durée de l'emprunt	20 années
Utilisation	En plusieurs tranches
Taux	Taux variable ou taux fixe
Périodicité	Trimestrialités, semestrialités, ou annuités, comprenant chaque fois le capital et les intérêts.
Arrêtés	Trimestriels, semestriels ou annuels
Mode de calcul des intérêts	Nombre de jours exactes/360, 360/360, 365/360 ou 365/365
Frais de dossier	Sans frais

Il est proposé de contracter un emprunt de 15 millions d'euros.

Le conseiller Claude Wagner (DP) mentionne que, bien qu'il ne soit pas toujours d'accord avec la gestion financière du collège échevinal, il n'y a pas de discussion concernant le centre culturel. Cependant, il considère que le montant de l'emprunt est trop élevé. À un montant inférieur, le parti DP aurait approuvé l'emprunt. Selon le conseiller Claude Wagner (DP), le centre culturel aurait pu être financé avec l'excédent du budget ordinaire. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) explique que des consultations approfondies ont eu lieu et que ce montant a été choisi pour éviter des votes supplémentaires concernant les emprunts.

L'emprunt de 15 millions d'euros est approuvé par le conseil communal avec 6 voix pour et 5 voix contre.

La conseillère Claire Sertznig (DP) s'informe sur le type de sièges sous les arbres récemment plantés près du centre culturel.

M. Yves Christen du service technique explique que, pour des raisons techniques, les bancs ne peuvent pas être installés sous forme de tribunes autour des arbres, mais que des éléments en béton servant de bancs seront placés à côté des arbres.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) note que cela n'était pas prévu dans les plans présentés lors de la dernière visite en avril, en présence de la presse.

10. Concession cimetière.

Approuvée à l'unanimité.

11. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours (article 8 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal)

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) annonce de bonnes nouvelles : des cours de natation, y compris des cours d'initiation à l'eau pour les enfants à partir de 4 ans, seront proposés à partir du 22 juillet 2024 le matin entre 10:00 et 12:00 heures à la piscine municipale. Le tarif des cours de natation fixé par le conseil communal reste inchangé. Les coûts supplémentaires seront pris en charge par la commune.

Elle explique également que le problème de l'assombrissement des fenêtres dans la salle de fêtes de la maison Osburg a été résolu. Les fenêtres peuvent désormais être assombries comme prévu. L'administration communale avait retenu une somme de 50.000.-€ sur la facture en suspens jusqu'à la résolution du problème.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) demande pourquoi il y a un retard dans les travaux d'achèvement du nouveau centre culturel.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) explique qu'une réunion a eu lieu avec le bureau d'ingénieurs Schroeder & Associés et il a été décidé d'envoyer une mise en demeure à certaines entreprises responsables des travaux restants du centre culturel.

M. Yves Christen du service technique ajoute que la réception des travaux est prévue pour mi-juillet.

Le conseiller Claude Wagner (DP) note que lors de la dernière visite du chantier, le bureau d'ingénieurs avait donné une garantie ferme concernant la date d'achèvement.

La sécurité des visiteurs est primordiale, souligne le conseiller Claude Wagner (DP).

La conseillère Martine Cognioul-Loos (CSV) insiste sur le fait que la commune n'est pas responsable du retard.

L'échevine Liane Felten (CSV) ajoute que le City Manager Tom Schartz a déjà établi un programme culturel et qu'un contrat est déjà signé.

La conseillère Tess Burton (LSAP) demande s'il y a une nouvelle date prévue pour l'achèvement du centre culturel. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) souligne qu'elle ne communiquera la date d'achèvement que lorsqu'il n'y aura plus aucun doute.

Concernant une remarque faite lors d'une séance précédente par le conseiller Claude Wagner (DP) au sujet des nouvelles redevances d'ordures, l'échevine Liane Felten (CSV) explique qu'elle s'est renseignée auprès du syndicat SIGI.

Une application mobile pour le contrôle du poids des déchets résiduels est en cours de planification, mais n'est pas encore développée.

12. Questions au collège échevinal (article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal)

Conseiller Metty Scholtes (LSAP) :

- Concernant le chantier « im Pietert », il demande si la rue « an der Gewan » restera fermée jusqu'à la fin des travaux et s'il est possible de donner accès au trottoir.

M. Yves Christen du service technique explique que ce serait trop dangereux, mais que la fermeture sera levée en temps utile. La rue devra être fermée à nouveau plus tard.

- Le conseiller Metty Scholtes (LSAP) demande également si les marquages au sol peuvent être dessinés près du restaurant « am Wéngert » pour signaler le ralentisseur. M. Yves Christen explique que cela n'a pas encore été possible en raison du mauvais temps.

Conseillère Carine Sauer (CSV) :

- Elle se renseigne sur la réouverture de la « Give-Box » sur la « Schiltzeplaz », qui est fermée pour une période prolongée.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) remarque qu'il avait déjà abordé ce sujet auparavant. Selon la bourgmestre Monique Hermes (CSV), la question sera de nouveau discutée et une décision sera prise par la suite. Le projet a été en partie un succès, mais il a également rencontré de nombreux obstacles.

Conseillère Claire Sertznig (DP) :

- Elle propose de créer un groupe de travail pour la 3^e phase de la promenade de la Moselle, similaire à l'approche adoptée pour l'aménagement de la Place du marché, avec la participation des citoyens.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) indique que cela pourrait être envisagé à plus petite échelle.

M. Yves Christen du service technique ajoute que la commune ne dispose pas encore de plans du projet.

Conseillère Martine Cognioul-Loos (CSV) :

- Elle demande si les règlements de circulation approuvés pour la „Schiltzeplaz“ sont liées aux travaux prévus. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond que cela n'est pas prévu dans le budget de cette année, mais que les travaux devront être réalisés. Elle ajoute qu'au moins les nids-de-poule seront réparés.

Conseiller Patrick Frieden (DP):

- Il se renseigne sur les certificats d'étalonnage et l'étalonnage des camions de collecte des déchets. En général, au Luxembourg, chaque balance utilisée pour établir une redevance basée sur le poids de la marchandise doit être vérifiée. Il demande si les balances des camions de collecte disposent d'un tel certificat d'étalonnage. De plus, il se demande à quel point ces balances sont sensibles et à quelle fréquence elles doivent être étalonnées.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) fera vérifier cela.

- Le conseiller Patrick Frieden (DP) informe qu'une commune voisine a, avant l'introduction du nouveau règlement taxe concernant l'enlèvement des déchets, listé sur les factures des redevances communales le prix actuel ainsi qu'une simulation du prix basé sur le futur règlement. Cela a été mis en œuvre pendant un an et demi afin de donner aux habitants le temps d'adapter leurs habitudes de tri des déchets. Il aurait souhaité une telle approche.
- En outre il note que le panneau « Kiss-and-Go » près de l'école fondamentale est toujours de travers. M. Yves Christen explique qu'un nouveau panneau a déjà été commandé.
- Dernièrement, le conseiller Patrick Frieden (DP) signale l'éclairage défectueux de la promenade le long de la piscine en plein air. M. Yves Christen vérifiera cela.
- Il se demande également si le parking devant la piscine en plein air recevra de nouveaux marquages au sol. M. Yves Christen explique qu'il y a actuellement beaucoup de marquages à faire, mais que la météo ne permet pas ce genre de travaux pour le moment.